



الشركة التونسية للملاحة
COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

CONSULTATION N° F01/2025
POUR LA REALISATION D'UNE ACTION DE FORMATION
PORTANT SUR LE THEME
« LOI DE FINANCE 2025 »

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Adresse : 5 av Dag Hammarsjkoeld Tunis 1001
Tel : 71 341 777 / Fax : 71 345 736



I. ARTICLE PREMIER : DEFINITIONS DES PARTIES

La Compagnie Tunisienne de Navigation est désignée par les initiales CTN.

Le terme organisme de formation désigne le bureau de formation qui présente son offre en vue de l'exécution de la présente consultation.

II. DEUXIEME ARTICLE : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réalisation de la formation **LOI DE FINANCE 2025** au profit du personnel sédentaire de la CTN.

III. TROISIEME ARTICLE : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1- Dépôt des offres :

Les offres doivent parvenir, sous plis fermé, au bureau d'ordre central de la CTN situé à « 5, Dag Hammarskjöld 1001, Tunis » contenant la mention « ne pas ouvrir , offre consultation formation F01/2025 » .

Les offres déposées par les organismes doivent être présentées obligatoirement en deux parties distinctes, offre technique et offre financière, mises sous enveloppes séparées et cachetées, lesquelles doivent être insérées dans une seule enveloppe extérieure anonyme.

2- Documents constitutifs de l'offre:

2-1 Dossier administratif :

Toute offre contient impérativement les documents administratifs suivants :

- Fiche de renseignement (**Annexe 1**)
- Agrément
- RNE récent datant de moins de 3 mois à la date d'ouverture des offres
- Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale
- Carte d'identification fiscale
- Déclaration sur l'honneur que le représentant de l'organisme n'était pas employé de la CTN durant les cinq dernières années (**Annexe 2**)
- Déclaration sur l'honneur de non influence (**Annexe 3**)
- Un certificat de non faillite ou de redressement judiciaire (**annexe 4**)
- La présente consultation et ses annexes dûment paraphés, signés et portant cachet de l'organisme sur chaque page avec la mention « Lu et approuvé ».

2-2 Offre Technique :

- L'organisme doit fournir des renseignements précis sur son expérience professionnelle dans le domaine de la formation exigé par cette présente consultation et donner les justificatifs nécessaires (joindre par exemple les feuilles de présence signées par les participants et l'organisme , des attestations de formation...).



- Programme de formation modèle CNFCPP
- Dossier Formateur
 - CV du formateur détaillé
 - Autorisation s'il est professionnel du secteur public
 - Pièces justificatives montrant la qualification et l'expérience dans le domaine de formation.

N.B L'organisme doit proposer un seul formateur.

En cas de changement du formateur, l'organisme devrait proposer un deuxième formateur ayant au minimum les mêmes qualifications que celui proposé dans l'offre.

2-3 Offre financière :

Tout organisme de formation doit proposer une offre financière en remplissant la fiche « offre de prix » **Annexe 5.**

IV. QUATRIEME ARTICLE : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES ET DELAIS DE VALIDITE :

Les offres doivent parvenir au bureau d'Ordre central de la CTN au plus tard à la date limite de remise des offres soit **le 14 Avril 2025 à 12h00** (le cachet du Bureau d'Ordre central de la CTN faisant foi).

Toute offre sera valable 120 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

V. CINQUIEME ARTICLE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

La commission d'achat compétente procédera dans une première étape à la vérification du dossier administratif et sa conformité pour chaque organisme.

En deuxième étape, les offres qui contiennent tous les documents demandés et présentées conformément aux exigences de cette présente consultation seront évaluées suivant une fiche de sélection rattachée en **annexe n°6** .

L'organisme ayant obtenu le score final le plus élevé sera retenu pour la réalisation de l'action de formation.

VI. SIXIEME ARTICLE : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement sera fait par virement bancaire dans un délai de 45 jours à compter de la date de réception de la facture originale par le bureau d'ordre central de la CTN. Le cachet du Bureau d'ordre de la CTN fait foi.

Les prix offerts par l'organisme seront fermes et non révisables pendant toute la période d'exécution de l'action de formation.



VII. SEPTIEME ARTICLE : RESILIATION

La CTN se réserve le droit de retirer son engagement de réalisation des actions de formation dans le cas où l'organisme n'a pas rempli ses engagements mentionnés dans cette présente consultation.

Toute décision prise par la CTN pour mettre fin la prestation fournie par l'organisme sera notifiée par écrit.

VIII. HUITIEME ARTICLE : CONTENU DES FORMATIONS

Thèmes	Objectifs de la formation	Nombre participants	Nombre de groupes	Durée/ groupe	Mode
LOI DE FINANCE 2025	Compréhension et maîtrise de la portée pratique des nouvelles dispositions et leurs impacts sur les pratiques et les dossiers de la CTN.	23	2	2 jours	INTRA

- ✓ **Lieu : Hotel 4* ou 5*.**
- ✓ **Les dates seront fixées en commun accord avec l'organisme retenu.**

IX. NEUVIEME ARTICLE : ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

L'organisme retenu s'engage à :

- Fournir une prestation conforme à son offre dans tous ses détails (respecter le contenu du programme, participation de l'animateur déjà proposé, ...)
- Fournir un bloc-notes et un stylo à chaque participant
- Fournir à chaque participant une attestation de participation le dernier jour de la formation.

A l'issue de l'action de formation, l'organisme devrait communiquer à la CTN un dossier pédagogique complet sous format CNFCPP, dernière version, et qui contient :

- Le programme de la formation avec cachet et signature sur chaque page
- Le CV MALEK du formateur édité en 2025 et son autorisation s'il est professionnel de secteur public.
- La feuille de présence bien remplie et signée par tous les participants, l'animateur et l'organisme de formation.
- Copies des attestations de formation fournies aux participants juste après la formation.

Le dossier original doit être déposé auprès du bureau d'ordre central maximum après 5 jours suivant la date fin de l'action de formation.



Fiche de renseignements

Nom ou raison sociale

Adresse :

Téléphone.....

Adresse Email

Identifiant unique du régime de sécurité sociale

Matricule fiscale N°

Nom et prénom du PDG ou du gérant

Fait à le

(Nom et Prénom, Qualité du signataire,

Date, signature et cachet)



ANNEXE 2

Déclaration sur l'honneur que le représentant de l'organisme n'était pas employé de la CTN durant les cinq dernières années

Nous soussignés (Nom et Prénom et qualification)

.....

Représentant de l'organisme de formation

Situé à

Registre National des entreprises N°.....Enregistré le .../ .. / ... à

Je déclare sur mon honneur que je n'étais pas employé de la CTN et j'ai cessé mon activité depuis cinq ans au minimum.

Fait le .. / .. / à

Signature(s) manuscrite(s) de l'organisme et cachet



ANNEXE 3

Déclaration sur l'honneur de non influence

Nous soussignés (Nom et Prénom et qualification)

.....

Représentant de l'organisme de formation

Situé à

Registre National des entreprises N°.....Enregistré le .../ .. / ... à

Je déclare n'avoir pas fait par moi-même ou par personne interposée et m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la présente consultation.

Faute de quoi la CTN se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat sans préjudice des autres recours.

Fait le .. / .. / à

Signature(s) manuscrite(s) de l'organisme et cachet



ANNEXE 4

Un certificat de non faillite ou de redressement judiciaire

Nous soussignés (Nom et Prénom et qualification)

.....

Représentant de l'organisme de formation

Située à

Registre National des entreprises N°.....Enregistré le .../.. / ... à

Nous certifions que nous ne sommes pas en situation de faillite ou de redressement judiciaire.

Fait le .. / .. / à

Signature et cachet de l'organisme



ANNEXE 5**OFFRE DE PRIX DE FORMATION**

Intitulé de l'action
 Nombre de groupes
 Nombre des participants/groupe
 Nombre de jours / groupe
 Nombre d'heures / groupe

	<i>Coût HTVA</i>
COUT PAR JOUR	
COUT TOTAL*	

- COUT TOTAL = COUT PAR JOUR * NOMBRE DE JOURS * NOMBRE DE GROUPES

Le présent bordereau des prix est arrêté à la somme de (en toutes lettres) :

.....en hors taxes

***Achat en suspension de TVA selon décision N°27/2025**



ANNEXE 6**CRITERES DE SELECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION**

Action.....

Organisme ayant remis l'offre.....

	<i>Note Maximale</i>	<i>Points attribués</i>	<i>Justification des points attribués</i>
Expérience spécifique de l'organisme de formation en rapport avec l'action	10		10 pts : Expérience justifiée 0 point : Expérience non justifiée
Qualification et expérience du formateur (expert dans le domaine pressenti)	40		
<i>1- Années d'études supérieures accomplies</i> <i>2- Années d'études supérieures accomplies dans le domaine spécifique couvert par la consultation</i> <i>3- Expérience pratique dans ce domaine</i> <i>4-Expérience en tant que formateur</i>	5 5 20 10		1- 5pts : Doctorat, 4pts : DEA, 3pts DESS, 2 pts : maitrise, 1 pt : Licence. 2- 5pts : Domaine spécifique et 0pt : domaine non spécifique 3- 20pts : Formateur expérimenté dans le domaine et 0 pt à celui non expérimenté. 4- 10pts seront attribués au formateur ayant l'expérience la plus élevée en tant que formateur et les autres au prorata.
Total général des points de l'offre technique	50 (1)		
Total général des points de l'offre financière	50 (2)		Le moins disant aura 50pts et les autres au prorata.
SCORE FINAL	100		L'organisme ayant obtenu le score le plus élevé sera retenu pour la réalisation de l'action de formation

NB. FORMULE DE PONDERATION : SCORE FINAL = (1) + (2)

